

LE NEUF AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-CINQ A TREIZE HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI, LE CONSEIL MUNICIPAL EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATRE AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-17 SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU QUATRE AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

PRESENTS : M. VAN LEYNSEELE, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme FABRY, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, Mme PENA, M. PLAUTIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, Mme BRUEL, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BIANCO CHAINE donne procuration à Mme FABRY, Mme MOUGIN donne procuration à M. VAN LEYNSEELE, M. WALCZAK donne procuration à M. TREPRAU, M. BLANCHARD donne procuration à Mme RIMBERT, M. CADIOU donne procuration à Mme PENA, Mme MAURIN donne procuration à Mme BRUEL, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme ROLLAND, M. BOISSEAU donne procuration à Mme OMS, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. QUINTIN, M. CANDELA donne procuration à M. HIVIN.

ABSENTS : M. RIO, Mme NABET-RANAIVO.

Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : **Compte administratif 2024**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-001 du 25 janvier 2024 portant rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 (ROB)

Vu la délibération n°2024-011 du 27 février 2024 approuvant du Budget Primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-0051 du 13 juin 2024 portant Budget Supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération n°2024-103 du 29 novembre 2024 portant décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-104 du 29 novembre 2024 portant décision modificative n°2 du Budget Primitif 2024 ;

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du CGCT ;

Considérant que le Conseil Municipal, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur François RIO, Maire.

Considérant que Monsieur Christophe VAN LEYNSEELE, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur François RIO, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Christophe VAN LEYNSEELE, premier adjoint, pour le vote du Compte Administratif 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur ROBIN, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

**Article 1 : D'APPROUVER** la présentation faite du compte administratif 2024, joint en annexe ;

**Article 2 : DE PROCEDER** au règlement définitif du budget principal de l'exercice 2024 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalizations		Restes à réaliser 2024
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Section d'Investissement
<b>Recettes de l'exercice</b>	17 761 291,16 €	3 848 698,90 €	2 121 318,27 €
<b>Dépenses de l'exercice</b>	15 839 937,90 €	5 971 086,40 €	516 659,69 €
<b>Résultat</b>	+ 1 921 353,26 €	- 2 122 387,50 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>			+ 1 604 658,58 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	+ 5 434 093,77 €	- 2 120 397,07 €	
<b>Résultats de clôture</b>	+ 7 355 447,03 €	- 4 242 784,57 €	

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'ARRETER les résultats définitifs du compte administratif 2024 tels que résumés ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne fin du présent dossier,
- DE CHARGER Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Receveur Municipal,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à la majorité cette délibération par :

- 10 voix pour,
- 4 voix contre (Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme OMS, M. DE BOISGELIN),
- 17 abstentions (Mme BIANCO-CHAINE, Mme FABRY, M. QUINTIN, M. WALCZAK, M. BLANCHARD, M. PLAUTIN, M. LEFEVRE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. CADIOU, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme BRUEL, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. SIGAUD).

Mireille PASSERAT DE LA CHAPELLE  
Secrétaire de séance

*Mireille Passerat de la Chapelle*  


Christophe VAN LEYNSEELE  
Président de séance

  
*Christophe Van Leynseele*

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 11/04/2025

et de sa publication le 14/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.